

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de certains accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, originaires de République
populaire de Chine et de Taïwan

En application du règlement d'exécution (UE) 2017/141 (JO L22/17) de la Commission du 26/01/17, les importations *d'accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, finis ou non, en aciers inoxydables austénitiques des nuances correspondant aux types AISI 304, 304L, 316, 316L, 316Ti, 321 et 321H et leurs équivalents dans les autres normes, dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 406,4 mm et dont l'épaisseur de paroi est égale ou inférieure à 16 mm, dont la rugosité moyenne (Ra) de la finition de surface est inférieure à 0,8 micromètre, sans bride*, originaires de République populaire de Chine et de Taïwan, sont désormais soumises au paiement d'un droit antidumping définitif.

Ce règlement fait suite à l'enquête antidumping engagée à partir du 29/10/15 (avis 2015/C - JO C357/15).

En conséquence, toutes les marchandises reprises sous les codes TARIC 7307 23 10 15, 7307 23 10 25, 7307 23 90 15 et 7307 23 90 25, fabriquées par les sociétés chinoises et taïwanaises, sont soumises, à compter du 28/01/17, à un taux de droit antidumping définitif, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, défini par les tableaux ci-dessous. Les codes additionnels à utiliser sont également repris dans le tableau.

	Sociétés	Taux de droit antidumping définitif (en %)	Code additionnel TARIC (CACO)
Taiwan	King Lai Hygienic Materials Co., Ltd	0	C175
	Ta Chen Stainless Pipes Co., Ltd	5,1	C176
	Toutes les autres sociétés	12,1	C999

	Sociétés	Taux de droit antidumping définitif (en %)	Code additionnel TARIC (CACO)
République populaire de Chine	Zhejiang Good Fittings Co., Ltd	55,3	C177
	Zhejiang Jndia Pipeline Industry Co., Ltd	48,9	C178
	Suzhou Yuli Pipeline Industry Co., Ltd	30,7	C179
	Jiangsu Judd Pipeline Industry Co., Ltd	30,7	C180
	Toutes les autres sociétés ayant coopéré:		
	ALFA Laval Flow Equipment (Kunshan) Co., Ltd	41,9	C182
	Kunshan Kinglai Hygienic Materials Co., Ltd	41,9	C184
	Wifang Huoda Pipe Fittings Manufacture Co., Ltd	41,9	C186
	Yada Piping Solutions Co., Ltd	41,9	C187
	Jiangsu Huayang Metal Pipes Co., Ltd	41,9	C188
	Toutes les autres sociétés	64,9	C999

L'attention des opérateurs est appelée sur le fait que l'application des différents taux de droits individuels est soumise à la présentation aux autorités douanières des états membres d'une facture commerciale en bonne et due forme. A défaut de présentation de cette facture, le taux de droit applicable à toutes « les autres sociétés » sera appliqué.

De plus, il est précisé que lorsqu'un producteur-exportateur de la République populaire de Chine fournit à la Commission des éléments de preuve suffisants pour établir:

- a) qu'il n'a pas exporté vers l'Union le produit décrit à l'article 1er, paragraphe 1, au cours de la période d'enquête (du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015);
- b) qu'il n'est lié à aucun des exportateurs ou des producteurs de la République populaire de Chine soumis aux mesures instituées par le présent règlement; et
- c) qu'il a effectivement exporté vers l'Union le produit concerné après la période d'enquête ou qu'il s'est engagé d'une manière irrévocable par contrat à exporter une quantité importante vers l'Union,

alors le tableau ci-dessous est susceptible d'être modifié afin que ce producteur puisse intégrer la colonne des sociétés ayant coopérées non retenues dans l'échantillon et puisse bénéficier d'un taux de droit moyen pondéré des sociétés retenues dans l'échantillon.